

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation
1^{er} juillet 2026

L'an deux mille vingt-six le sept juillet à 19h00
Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Jérémy Roseau, Maire

Date de la séance
7 juillet 2026

Etaient présents : Sandrine Boire, Thierry L'huillier, Laurent Weinreich, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sabrina Clermont, Pierre Carrel, Edith Aubert, Christian Asse, Marinette Lebon, Eric Huet, Murielle Knoll Gombert, Béatrice Gautier, Delphine Besson, Corentin Riou, Anne Fablet Renaut, Maxime Soubien-Cliquet, François Jamrot, Mathilde Bertho, Cyril Manson, Nesrine Langin, Arthur Carpentier, Quentin Blanchard, Guillaume Legrand.

En exercice : 29
Présents : 25
Pouvoir : 2

Absent : Catherine Letellier

Excusés : Claire Jolivet-Servant, Marine Dubois, François Magne

Votants : 27

Pouvoirs :

Claire Jolivet-Servant a donné pouvoir à Sabrina Clermont
Marine Dubois a donné pouvoir à Corentin Riou

Madame Sabrina Clermont a été désignée secrétaire de séance

DEL2026_07_10

RECRUTEMENT AGENTS RECENSEURS

La Ville va procéder au prochain recensement de sa population du 21 janvier au 20 février 2027,

VU le code général des collectivités locales,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

VU la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

VU le décret en Conseil d'Etat n° 2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la Loi n°2002-276,

VU le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

CONSIDERANT que la collectivité doit organiser pour l'année 2027, les opérations de recensement de la population.

CONSIDERANT qu'il convient de porter le nombre de secteurs de recensements de 13 à 15

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à modifier le nombre de secteurs de recensement en le portant de 13 à 15
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à créer et à recruter par contrat, selon l'article 3 premièrement de la loi du 26 janvier 1984, 15 agents recenseurs pour assurer le recensement de la population en 2027, du 21 janvier au 20 février 2027

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

La Secrétaire de séance,


Sabrina CLERMONT

Le Maire


Jérémy ROSEAU

